



Mairie de Champagneux  
32, Place de la Tuilerie  
73240 CHAMPAGNEUX  
Tél. 04 76 31 71 76  
mairie@champagneux.org  
www.champagneux.org

## COMMUNE DE CHAMPAGNEUX

### COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2022

**Présents :** Georges CAGNIN, Elise SAUNIER, William BARBOTIN, Jean-Pierre COTTAREL, Yves GENIX, Pierre GERBELOT, Gérard GOURJUX, Alain ROCHE, Nadine MARTY.

**Absents excusés représentés :** Pouvoirs : Anthony GOJON à Georges CAGNIN, Bénédicte PHILIPPE à Pierre GERBELOT et Marc CURTILLAT à Yves GENIX.

**Absents:** Christine VALETTE, Gilles LACROIX, Jessica HOARAU, Patrice HOARAU

**Secrétaire de séance :** William BARBOTIN.

	<b>Nombre de conseillers :</b>	
<b>En exercice : 15</b>	<b>Présents : 8</b>	<b>Votants : 11</b>

Le Maire ouvre la séance à 20 h 48.

**1. Approbation du compte-rendu du 07 juin 2022 : le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

#### **2. Communications du Maire :**

Monsieur le Maire informe que l'animatrice de gym recrutée pour des cours en mai et juin, qui devait reprendre en septembre nous a prévenu, après relance, par mail qu'elle ne pourra pas assurer les cours car son planning est complet...

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu selon le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours, de nommer un conseiller, ce correspondant incendie et secours, dont les fonctions s'exercent sous l'autorité du Maire, est investi du rôle de sensibilisation et d'information des habitants et du conseil municipal, il constitue un point de contact pour les préfectures et les services départementaux d'incendie et de secours et doit être désigné après chaque renouvellement des conseils municipaux, après un tour de table Gérard GOURJUX est nommé correspondant incendie et secours.

Le nouveau programme de la bibliothèque est distribué aux conseillers et mis à disposition à la mairie et à la bibliothèque.

Monsieur le Maire informe qu'un réalisateur et scénariste, originaire de Saint Maurice de Rotherens, M Thomas Arnaud nous a contacté afin de tourner à Champagneux un court métrage historique en mémoire de M Galletti et sa station TSF, nous devons le rencontrer pour son projet.

#### **3. Point sur les commissions :**

**Commission travaux :** Gérard Gourjux prend la parole et explique qu'il faut prévoir une réunion de la commission afin d'entrevoir les travaux sur 2023.

La réunion de la commission aura lieu le 13 octobre à la mairie à 16 h 30.

Yves Genix informe qu'il y a lieu de nettoyer autour des containers situés à l'emplacement de l'ancien établissement Blanchin : dépôts sauvages d'encombrants.

#### **Commission urbanisme :**

Elise Saunier prend la parole et explique qu'une réunion a eu lieu début juillet, pour la révision du PLU avec le bureau d'études Géonomie, la DDT, le SCOT et le Syndicat du Haut Rhône afin de faire une étude sur la compensation des zones humides, il faut relancer le bureau d'études car nous avons pris un avenant et un engagement avec eux .

Projet de la RD 1516, nous avons eu une nouvelle rencontre avec le cabinet Isagéo qui doit revoir ce projet d'aménagement, il est indispensable d'avoir des dossiers bien ficelés pour avoir des demandes de subventions.

#### **4. Délibérations :**

##### **4.1 Répartition entre les communes des frais de fonctionnement des gymnases de Saint Genix les villages et d'Aoste.**

Monsieur le Maire rappelle que les communes membres participent annuellement au frais de fonctionnement des gymnases de Saint Genix les Villages et d'Aoste, il présente un tableau fixant la participation des communes d'où sont issus les collégiens, répartie au prorata du nombre d'élèves domiciliés, la participation pour Champagneux s'élève pour cette année à 1 704.48 € avec un nombre de 29 élèves.

***Vote ==> pour à l'unanimité***

##### **4.2 Transfert à la Direction générale des finances publiques de la taxe d'aménagement : Institution, fixation du taux et exonérations.**

Monsieur le Maire explique que depuis le 1<sup>er</sup> septembre la taxe d'aménagement est gérée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), il y a lieu de prendre une délibération concernant le transfert de cette compétence de la liquidation des taxes d'urbanisme.

Le conseil municipal décide de conserver le taux institué de 5 % pour la commune, sauf pour le secteur de Leschaux, parcelles B 1316, B 1339 et B 1337, il fixe un taux majoré à 15 %.

***Vote ==> pour à l'unanimité***

##### **4.3 Infrastructure de recharge pour véhicules électriques (Bornes IRVE) : transfert de compétence IRVE au SDES.**

Mr le Maire informe que le SDES, territoire d'énergie Savoie a mis en place de nombreuses infrastructures sur le territoire du département dont les recharges pour véhicules électriques (IRVE), afin de mieux gérer cette thématique le SDES propose le transfert de compétence des communes au SDES, le SDES a souhaité accompagner cette démarche en votant de nouvelles participations financières qui concernent le déploiement et le fonctionnement des IRVE et les ajouter aux autres participations financières déjà octroyées par le Syndicat.

Le Conseil Municipal après avoir entendu approuve le transfert au SDES.

***Vote ==> pour à l'unanimité***

##### **4.4 MISE EN PLACE DU SERVICE CONSEILLER EN ENERGIE PARTAGE(CEP) ET SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE SDES SUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS**

Le Maire informe le conseil municipal que dans le contexte actuel de surconsommation d'énergie et d'augmentation des coûts afférents, le SDES a souhaité s'engager auprès des communes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction émissions de gaz à effet de serre (CO2).

Le SDES propose la mise en place du service conseil en énergie partagé (CEP) : ce service est destiné à accompagner dans leur gestion de l'énergie les communes adhérentes au SDES et leurs structures intercommunales de rattachement ; à ce titre le SDES met à disposition des collectivités qui en font la demande un conseiller CEP, cet agent est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques, un montant annuel de la contribution de la commune au service CEP est de 0.75 €/habitants pour une commune < 2000 habitants , part pour notre commune de 525 € pour l'adhésion au service CEP proposé par le SDES

***Vote ==> pour à l'unanimité***

**4.5 Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).**

Le Maire explique qu'à la suite de la nomination de 2 agents rédacteurs, il y a lieu d'adapter le fonctionnement au RIFSEEP, pour intégrer la catégorie B, cadre d'emploi rédacteur.

**Vote ==> pour à l'unanimité**

**5. QUESTIONS DIVERSES**

Pour info: la Communauté de Communes Val Guiers dirige avec la région le renouvellement des lignes de bus, au regard du manque de chauffeur de bus : suppression de lignes des collégiens, un arrêt a été supprimé à Leschaux et les deux arrêts restants sont : la mairie et la bascule, avec un car de 57 places qui fait le ramassage des élèves de Domessin et termine le circuit par Champagneux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h35.

Le secrétaire de séance,

William BARBOTIN

Le Maire,

Georges CAGNIEN



